

Séance du 08 NOVEMBRE 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le huit novembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

08-11-2019-12

Etai^{ent} présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Date de convocation le 25/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

Procuration : Mme BAZIARD donne pouvoir à M. CAMDESSUS, et Mme POLHER donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élue : M. LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA SA VALNA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux de l'aménagement de la montée du vieux Mont, un renforcement du talus est nécessaire afin de sécuriser la voie.

La S.A. VALNA a accepté de vendre à la commune la parcelle cadastrée 396 BA 159 d'une contenance de 710 m² pour l'euro symbolique et contre travaux de clôture.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

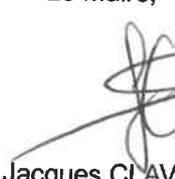
DÉCIDE d'acheter la parcelle cadastrée 396 BA 159,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment les actes authentiques pour l'acquisition de cette parcelle.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2019

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ

